



ÉTAULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPALNombre de Conseillers :En exercice : 23Présents : 20Votants : 22

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI 30 AVRIL

le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30, sous la présidence de Sylvie TURPIN, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

Présents :

BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne, COTTIN Pierre, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, JEUNESSE André, BOITIER Jean-Louis, DUJARRIC DE LAGARDE Irène, LEQUES Thierry, ARRIVÉ Hervé, FATRAS Christian, de LACOUR SUSSAC Hugues, JOUINOT Sophie, ROBERT Nathalie, BOUCHALAIS-COUZON Cristelle, AUDEBERT Délizia, ROMPILLON Nelly, ULYSSE Karine, ROHRIG Thomas, RECOUVREUR Anaïs, BAUDIT Mathis

Absent(s) : RECOUVREUR AnaïsAbsent(s) ayant donné pouvoir : BARRAUD Vincent à TURPIN Sylvie, LEQUES Thierry à GAGNADRE JosselyneSecrétaire de séance :

Le conseil municipal nommé par 22 voix

MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTELLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Suivant l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, le maire étant empêché, il est remplacé dans ses fonctions par la première adjointe Sylvie TURPIN, cette dernière assure notamment la présidence de séance de la présente réunion.

**DE 044 - 2026/04-019 CRÉATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES**

Suite au renouvellement des conseillers municipaux et conformément à l'article

L.2121-22 du CGCT, le conseil municipal a la possibilité de créer plusieurs commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Sont proposées les commissions suivantes :

- Activités économiques
- Animation communale
- Association Sport -Jeunesse
- Bâtiments communaux
- Affaires scolaires
- Finances
- Communication - Informations municipales
- Voirie
- Urbanisme – Cadre de vie

***Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION***➤ ***DÉCIDE de créer les commissions ci-dessus proposées.***

Pour extrait conforme

La 1<sup>ère</sup> adjointe, Sylvie TURPIN.

Le secrétaire, Daniel MOTARD